



EXTRAIT DU REGISTRE exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2015

Publication : 16/10/2015

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 Octobre 2015

DOSSIER N° 20 :

RENOUVELLEMENT DE
CONVENTION AVEC BORDEAUX
METROPOLE POUR LA DELEGATION
PARTIELLE DE COMPETENCE EN
MATIERE D'ORGANISATION DE
CIRCUITS DE TRANSPORTS
SCOLAIRES

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Octobre 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 1

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nancy TRAORE, Emilie MACERON-CAZENAVE, M. LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Grégoire REYDIT, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Gwénaél LAMARQUE (à MME LECLAIRE), Nathalie SOARES (à MME FOSSE), Bernadette HIRSCHWEIL (à MME JOVENE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Pierre CATARD (à MME LAYAN)

Absents : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : M. FETOUH

DOSSIER N° 20 : RENOUELEMENT DE CONVENTION AVEC BORDEAUX METROPOLE POUR LA DELEGATION PARTIELLE DE COMPETENCE EN MATIERE D'ORGANISATION DE CIRCUITS DE TRANSPORTS SCOLAIRES

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

Bordeaux Métropole délègue partiellement la compétence à la commune du BOUSCAT, pour organiser, à titre subsidiaire et sous sa responsabilité, un service régulier de transports scolaires

Pour la ville du BOUSCAT, cette délégation partielle concerne 3 circuits :

- Élémentaire, maternelle Lafon Féline et élémentaires Centre 1 et Centre 2 : circuit n° 069.001
- Élémentaire et maternelle Lafon Féline : circuit n° 069.002
- Élémentaire Centre 1 et 2, maternelle Ermitage, maternelle Centre : circuit n°069. 003.

La convention de délégation, d'une durée de un an à compter de la rentrée scolaire 2015/2016 et reconductible tacitement pendant 5 ans, précise les modalités d'organisation des différents circuits, les obligations des parties ainsi que les conditions financières applicables.

La ville du BOUSCAT, organisateur secondaire des transports, prend à sa charge l'inscription et la surveillance des élèves dans le cadre d'un règlement de fonctionnement de ce service.

Elle finance 10 % du montant des prestations assurées au vu d'un titre de recette émis trimestriellement par Bordeaux Métropole, ce service étant gratuit pour les familles.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de délégation partielle de compétence de Bordeaux Métropole,

VU le règlement de fonctionnement du service de transport scolaire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR

Article 1 : Approuve les termes de la convention ci-annexée,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Bordeaux Métropole et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 13 Octobre 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET